

Saguenay, le 29 juin 2018

Madame Caroline Cloutier
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Par courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Objet : Correspondance du 27 juin 2018 - Réponse à la question #4

Bonjour Madame Cloutier,

Voici la réponse de la ville de Saguenay concernant la question # 4 :

Question 4 Les potentiels sous-produits de l'usine BlackRock pourraient-ils être utilisés comme matériaux de recouvrement plutôt que d'être enfoui en tant que matières résiduelles tel que mentionné dans votre réponse du 21 juin. Si oui, quelle serait votre capacité en tonnes d'utilisation de ces matières à cette fin ? Si non, quelles sont les raisons qui ne font pas de ces matières un bon matériau de recouvrement ?

Réponse : L'utilisation d'un matériau, quel qu'il soit lors d'activités de recouvrement des résidus ultimes dans un lieu d'enfouissement technique (LET), est assujettie au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). À ce titre, l'opérateur du LET doit avoir l'assurance que ledit matériau respecte les critères du REIMR. Si des sous-produits du procédé de Blackrock présentent des caractéristiques physico-chimiques acceptables à titre de matériaux de recouvrement, ces matériaux pourraient être utilisés à titre de matériaux de recouvrement.

Une autorisation du MDDELCC est nécessaire pour accepter de nouveaux types de matériaux de recouvrement alternatifs. Dans la demande au MDDELCC, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) devra démontrer qu'il s'agit de matières admissibles dans un LET (ex : un LET ne peut recevoir de matières dangereuses). Également, les matières doivent répondre aux exigences des articles 41 et 42 du REIMR (limiter le dégagement d'odeurs, la propagation d'incendies, la prolifération d'animaux ou d'insectes, l'envol d'éléments légers, respecter les exigences de conductivité hydraulique et de granulométrie).

Les matériaux de recouvrement journalier utilisés au LET d'Hébertville-Station sont déjà composés presque à 100 % de matériaux de recouvrement alternatif autorisés par le MDDELCC. L'ajout de nouveaux matériaux est possible cependant, la RMR priorise les matériaux en provenance de ses opérations et de celles de ses partenaires.

Pour ce qui est des capacités (en tonne) d'utilisation de matériaux de recouvrement journalier, celles-ci sont tributaires du niveau d'activités au LET et de la masse volumique du matériau utilisé. Actuellement, le LET d'Hébertville-Station prévoit d'utiliser environ 40 000 Tm en 2018.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer madame Cloutier, mes salutations distinguées.

Denis Bernier, ing., M.Env.
Directeur,
Service du développement durable et de l'environnement,

c. c. Lisa Gauthier, ing. Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
Claude Bouchard, Promotion Saguenay